

Date de la convocation : le 15 avril 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 15 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents Marina LE MOAL, Maire
Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT et Hubert CHOLET, Adjoints au Maire
Hubert GUERIN, Conseiller municipal délégué
David MAILLARD, Stéphanie YVERGNIAUX, Dominique BRIAND, Tiphaine MEHEUST, Jean-Luc DUPAS, Marilynne CHOUX, Marc PRIOL, Catherine REHEL, Marie-Hélène GRAFFIN et Adrien BOUDET, Conseillers Municipaux

Etaient absents Marylène BERHAULT, Marie-Paule GUILLEMOT, Marie GUILLOU et Frédéric GASREL

Pouvoirs Marylène BERHAULT donne pouvoir à Patricia BOUGAULT, Marie-Paule GUILLEMOT donne pouvoir à Marina LE MOAL, Marie GUILLOU donne pouvoir à Dominique BRIAND et Frédéric GASREL donne pouvoir à Jean-Yves NOGUES

Secrétaire de séance : Adrien BOUDET

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2023-039
Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2023	

Le compte-rendu de la réunion du 23 mars 2023 a été transmis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE les délibérations prises au cours de la séance du 23 mars 2023 telles qu'elles ont été rédigées.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2023-040
Objet : Etat des décisions de Madame la Maire dans le cadre de ses délégations	

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.07.08 du 15 juillet 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Madame la Maire,

Madame la Maire informe le Conseil municipal des décisions prises depuis le 23 mars 2023 :

Décision	Date
Travaux de marquage de voirie - MARQUAGE DE L'OUEST : 1 414,53 € HT	26/03/2023

Entretien des espaces verts du lotissement des Fougeray (12 tontes) et des 6 bassins (broyage) - MASSART ESPACES VERTS : 3 058,50 € HT	31/03/2023
Restructuration du chemin de Coaquipel vers Palicot - GASREL TRAVAUX AGRICOLES : 13 110 € HT	05/04/2023
Restructuration du chemin de Coaquipel vers Le Boudou - GASREL TRAVAUX AGRICOLES : 10 675 € HT	05/04/2023
Construction d'un restaurant scolaire et rénovation-extension de l'école élémentaire - Etudes thermiques complémentaires pour des demandes de subventions et de financements - GRAINE D'HABITAT : 9 360 € HT	14/04/2023
Aménagement de l'accueil Mairie - France services - Agence postale communale - Avenant n°1 (plus-value) - Lot 9 Serrurerie - GH Services : 720,24 € HT	14/04/2023

EDUCATION	N° DE L'ACTE : 2023-041
Objet : Attribution des marchés pour la construction d'un restaurant scolaire et la rénovation-extension de l'école élémentaire	

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2123-1,

Vu la décision du 9 septembre 2022 portant validation de l'avant-projet définitif pour la construction d'un restaurant scolaire et la rénovation-extension de l'école élémentaire,

Vu la délibération n°2023-003 du 26 janvier 2023 relative au lancement de la consultation pour la construction du restaurant scolaire et la rénovation-extension de l'école élémentaire,

Vu l'avis de la commission Achats et marchés publics réunie le 19 avril 2023,

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation selon une procédure adaptée a été lancée sur le profil d'acheteur Mégalis le 1^{er} février 2023 puis également diffusée avec Viamedia le 1^{er} février 2023 et publiée dans Ouest France Côtes d'Armor le 4 février 2023. Le marché de travaux est réparti en 19 lots. Les entreprises avaient jusqu'au 6 mars 2023 pour présenter une offre.

A l'issue de la consultation, le maître d'œuvre a procédé à l'analyse et a recalé les offres avec les entreprises.

Une négociation a été ensuite réalisée avec les entreprises pour qu'elle présente leur meilleure offre.

L'estimation actualisée du coût du projet est de 4 853 000 €.

La commission propose l'attribution des marchés aux entreprises :

Lot	Offre	
	Entreprise mieux-disante	Montant
Lot n°1 Désamiantage - Démolition	LAVIGNE (Yffiniac - 22)	110 000,00 €
Lot n°2 Terrassement - VRD	PAILLARDON (Trégueux - 22)	280 000,00 €
Lot n°3 Gros-œuvre	SCOBAT (Trégueux - 22)	1 070 000,00 €
Lot n°4 Charpente et ossature bois - Bardage	BCO (Plénée-Jugon - 22)	447 386,42 €
Lot n°5 Etanchéité - Couverture	<i>Décision reportée</i>	350 000,00 €
Lot n°6 Menuiseries extérieures alu et mixtes bois/alu - Occultation	AMCP (Saint Berthevin la Tannière - 53)	499 000,00 €

Lot n°7	Menuiseries intérieures bois - Agencement	RENAULT (Caulnes - 22)	405 000,00 €
Lot n°8	Métallerie - Serrurerie	BUSNEL (Caulnes - 22)	98 000,00 €
Lot n°9	Doublages - Cloisonnements - Plafonds	CIMEO (Quévert - 22)	249 900,00 €
Lot n°10	Sols carrelage - Faïence - Sols souples	SARPIC (Yffiniac - 22)	164 900,00 €
Lot n°11	Résine	ETANDEX (Montgermont - 35)	44 650,00 €
Lot n°12	Faux-plafonds	GAUTHIER PLAFONDS (Guichen - 35)	59 000,00 €
Lot n°13	Peinture	PIEDVACHE (Caulnes - 22)	69 165,74 €
Lot n°14	Ascenseur	ORONA (La Mézière - 35)	20 750,00 €
Lot n°15	Electricité - Courants forts et faibles	<i>Décision reportée</i>	190 000,00 €
Lot n°16	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire	CSA (Saint Brieuc - 22)	650 000,00 €
Lot n°17	Equipement cuisine	IGC22 (Ploufragan - 22)	285 000,00 €
Lot n°18	Photovoltaïque	<i>Décision reportée</i>	125 000,00 €
Lot n°19	Espaces verts	<i>Absence d'offre</i>	17 000,00 €
Total			5 134 752,16 €

Madame Marie-Hélène GRAFFIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises retenues par la commission Achats et marchés publics,
- **VALIDE** le report de la décision pour les lots n°5, 15 et 18, dans l'attente d'éléments complémentaires,
- **RELANCE** une consultation pour le lot n°19,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires,
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

EDUCATION	N° DE L'ACTE : 2023-042
Objet : Demande de renouvellement de la dérogation pour la semaine scolaire de quatre jours	

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les articles D.521-10 et D.521-12 du Code de l'éducation,

Vu le Projet éducatif territorial de la commune,

Vu la délibération n°2017/06/08 du 14 juin 2017 portant demande de suppression des temps d'activités périscolaires et de retour à la semaine de quatre jours,

Vu la délibération n°2020/01/14 du 21 janvier 2020 relative au renouvellement de dérogation afin d'organiser les enseignements sur quatre journées au lieu de quatre jours et demi à la rentrée 200-2021,

Vu la demande du Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) des Côtes d'Armor, de renouveler l'autorisation de la dérogation de l'organisation du temps scolaire sur quatre journées de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis,

Madame la Maire rappelle que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a permis aux communes qui le souhaitaient de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur quatre jours au lieu de quatre jours et demi. La commune de Caulnes a sollicité cette dérogation par délibération du 14 juin 2017. Depuis la rentrée de septembre 2017, l'organisation de l'école est établie sur une semaine de quatre jours.

La commune a signé une convention dans le cadre du plan mercredi avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor (CAF 22) et le DASEN, pour proposer des activités périscolaires le mercredi.

La dérogation a été renouvelée suite à la délibération du Conseil municipal le 21 janvier 2020.

Il convient de déroger à nouveau au Code de l'éducation pour maintenir l'organisation de la semaine scolaire existante :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi :

- Matin : 8h30 à 11h45
- Après-midi : 13h45 à 16h30

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,**
- **APPROUVE l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours,**
- **PROPOSE au Directeur académique des services de l'éducation nationale l'organisation de la semaine scolaire définie ci-dessus.**

ASSOCIATIONS	N° DE L'ACTE : 2023-043
Objet : Attribution des subventions 2023	

Vu l'avis de la commission Associations et sports, réunie le 13 avril 2023,

Monsieur Hubert Cholet, Adjoint, propose pour l'exercice 2023 d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

	2021	2022	2023
Sport / Loisirs			
Rance Football Club	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Rance Football Club - Jeunes	1 584 €	1 584 €	1 584 €

Club de Handball (Broons)	100 €	100 €	100 €
Varap'Rance	400 €	400 €	400 €
Pêcheurs Haute Rance	350 €	350 €	350 €
Amicale des Chasseurs	350 €	350 €	450 €
Association Intercommunale de Danse de Caulnes	2 000 €		
Vall'Rance		150 €	150 €
Création Arts Plastiques		150 €	
Association Caulnaise Dart's Club			150 €
Judo Club Trémeur		100 €	100 €
Bromure d'Argent	100 €		
Des mains pour créer			100 €
Le foyer rural - Yoga			100 €
Animation / Convivialité			
Comité des Fêtes	1 000 €		
Amicale des sapeurs-pompiers	1 220 €	1 220 €	
Comité d'animation de Caulnes	500 €	500 €	150 €
Caulnes Inter Association	2 000 €	500 €	750 €
Caulnes Inter Association - Feu d'artifice		2 641 €	3 250 €
Caulnes Inter Association (Don Comité des fêtes - Feu d'artifice)		2 000 €	2 000 €
Comice agricole	0 €	1 320,50 €	1 319,50 €
Kaonia	266 €		
Zik'Caulnes		100 €	
Education / Solidarité			
Protection civile Broons-Caulnes	150 €	150 €	150 €
Les P'tits Breizh du 22		200 €	150 €
ADIMC Plérin (moteurs cérébraux)	50 €	50 €	50 €
Prévention routière	50 €	50 €	50 €
Association Croix d'Or secteur Broons	50 €	50 €	50 €
Association 4 Vaulx les Mouettes	120 €	120 €	80 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	200 €	80 €	120 €
Lycée Agricole Jeunes	195 €	200 €	200 €

CFA Bâtiment	120 €	80 €	40 €
Maison Familiale Rurale Questembert		40 €	80 €
Kiwanis		100 €	
TOTAL	12 805 €	14 586 €	13 924 €

Le montant total comprend le reversement d'une partie du don du Comité des fêtes de Caulnes pour l'organisation du feu d'artifice (2 000 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **VALIDE les montants de subvention dans le tableau ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

AMENAGEMENT	N° DE L'ACTE : 2023-044
Objet : Liaison vélo La Chapelle Blanche, Saint Jouan de l'Isle et rue du Bois – Demande de subvention	

Madame Patricia Bougault, Adjointe, informe le Conseil municipal que la commune a engagé une réflexion avec les communes de La Chapelle-Blanche et de Saint-Jouan-De-L'Isle sur la création d'aménagements permettant une liaison vélos entre les trois communes.

L'Association Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a été sollicitée afin de réaliser un diagnostic dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dinan Agglomération, a élaboré en 2021 un plan vélo communautaire avec deux types de liaisons, dans le but de mailler le territoire de manière cohérente en liaisons cyclables afin de faciliter et développer la pratique cyclable. Les liaisons structurantes sont à la charge de Dinan Agglomération, et, les liaisons secondaires, à la charge des communes concernées, avec un financement possible des études (50 %) et des travaux par Dinan Agglomération (50 % du reste à charge de la commune dans la limite de 100 € / mètre linéaire).

La liaison cyclable relie la Mairie de La Chapelle Blanche à la route départementale n°766 (rue de la Gare et rue de Dinan), en passant par la commune et l'agglomération de Saint Jouan De L'Isle.

La Mairie de Caulnes travaille en parallèle sur la requalification de la route départementale n°46 en agglomération (rue du Bois). La liaison vélo entre les trois communes est reliée à cette route départementale. La requalification de cette rue va permettre de développer des aménagements sécurisés pour partager la voie entre les véhicules et les mobilité douces (cycles, piétons...). L'objectif de cet aménagement est d'accéder à la gare de Caulnes sur laquelle circule la liaison Rennes-Saint Briec. La fréquentation de la gare augmente, notamment depuis l'ouverture de la seconde ligne de métro à Rennes. Le traitement de cette rue comprend la résolution d'une discontinuité correspondant au passage d'un pont au-dessus de la voie ferrée. La Mairie de Caulnes souhaite construire une passerelle dédiée aux cycles et aux piétons au-dessus de la voie ferrée.

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

Mutuelle communale

Demande d'exonération de la taxe foncière pour des travaux de rénovation énergétique

Travaux de voirie définitive pour le lotissement Domaine du Champ Donne

Prochaines réunions

Visite du centre de traitement : Mercredi 26 avril (18h30 – Gaël) : Départ de la Mairie à 18h00

Commission urbanisme : Règlement du lotissement Les Champs : Jeudi 27 avril (9h30 – Mairie)

Ouverture de l'Espace jeunes : Mercredi 3 mai (14h00 – Maison des associations)

Enquête publique pour la cession du chemin au lieu-dit Le Béchaix : Présence de la commissaire-enquêtrice samedi 6 mai à la Mairie de 9h à 12h

Commission Cadre de vie : Mardi 9 mai (20h – Mairie)

Commission urbanisme – Lotissement Les Champs : Jeudi 11 mai (14h – Mairie)

Conseil municipal : Jeudi 25 mai (19h30 – Mairie)

Le Secrétaire,

Adrien BOUDET



La Maire,

Marina LE MOAL



The seal is circular with the text "MAIRIE DE GAËL" around the top edge and "22350" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. A handwritten signature is written over the seal.

De plus, la mise en service de la déviation va apaiser le centre-bourg et va permettre de redonner une place plus importante aux mobilités douces. La création d'un aménagement cyclable sécurisé contribue à l'objectif de permettre aux habitants de se réapproprier le centre-bourg.

La liaison cyclable va faciliter l'accès aux commerces et services situés en centre-bourg pour les habitants de la commune et des communes proches.

Pour la commune de Caulnes, les études et les travaux de création de l'aménagement cyclable sécurisé représentent un coût estimé à 629 220 € HT.

Les trois communes souhaitent solliciter une subvention dans le cadre de la 6^{ème} édition de l'Appel à projet Aménagements cyclables de l'Etat. Le budget alloué à cet appel à projets est de 100 millions d'euros.

L'assiette éligible de la subvention ne prend en compte que les aménagements sécurisés en site propre, séparés de la circulation automobile (voie verte et piste cyclable). Le montant total des dépenses éligibles est de 583 500 € HT. Le montant maximum de la subvention équivaut à 50 % des dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **VALIDE l'étude de faisabilité concernant la liaison cyclable entre Caulnes, Saint Jouan de l'Isle et La Chapelle Blanche,**
- **APPROUVE la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Aménagements cyclables »,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

FONCIER	N° DE L'ACTE : 2023-045
Objet : Cession d'une partie de la parcelle YC 156 – Domaine du Champ Donne	

Madame la Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Gendrot a sollicité la commune pour acquérir une partie de la parcelle référencée au cadastre YC 156, située au lotissement Domaine du Champ Donne.

Le tarif fixé pour l'achat de la partie de la parcelle est de 40 €/m², correspondant au tarif de vente du terrain du lotissement à l'origine.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **VALIDE la vente d'une partie de la parcelle YC 156 à Monsieur Gendrot selon les modalités définies ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**